

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 990608 – ASA 31/028/00 Informations complémentaires sur l'EXTRA 125

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE

NÉPAL

Bishnu Pukar Shrestha, enseignant et défenseur des droits humains

Londres, le 18 septembre 2000

Bishnu Pukar Shrestha, qui était détenu de façon non officielle depuis dix mois, a été libéré le 7 juillet 2000.

Dans une lettre datée du 6 août 2000, il a exprimé sa gratitude à Amnesty International en ces termes : « *Je remercie le secrétaire général, le personnel et les responsables d'Amnesty International du travail remarquable accompli pour ma libération. Je remercie également de tout mon cœur tous ceux qui sont intervenus pour m'arracher des griffes de la mort. [...]* »

Bishnu Pukar Shrestha avait « disparu » après que six hommes soupçonnés d'être des policiers en civil l'eurent contraint à monter dans une jeep à Satumangal (sud-ouest de Katmandou), le 2 septembre 1999.

Selon des informations recueillies par Amnesty International auprès de sources fiables, Bishnu Pukar Shrestha a passé la plus grande partie de sa détention au secret, dans l'École de police de Maharajgunj, à Katmandou, un centre de détention non reconnu.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Bishnu Pukar Shrestha

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -